



Traité Kritout

Michna 7 - Chapitre 6

הַמִּפְּרִישׁ חֲטָאתוֹ לְאִמָּתוֹ,
לֹא יִבְיָאָנָה בְּנוֹ אַחֲרָיו;
וְלֹא יִבְיָאָנָה מִחֲטָא עַל חֲטָא;
אֶפְלוּ עַל חֵלֶב שְׂאֵכֶל אָמֵשׁ –
לֹא יִבְיָאָנָה עַל חֵלֶב שְׂאֵכֶל הַיּוֹם,
שֶׁנֶּאֱמַר (ויקרא ד, כח): "קָרְבָּנוֹ עַל חֲטָאתוֹ",
שֶׁיֵּהָא קָרְבָּנוֹ לְשֵׁם חֲטָאוֹ:

Si quelqu'un a choisi un sacrifice [pour le péché] qu'il [a commis par inadvertance] et qu'il meurt, son fils ne l'offrira pas à sa place, [ni pour son père, ni pour son propre péché, même s'il s'agit de la même transgression. De même], il ne peut pas offrir [un sacrifice pour le péché en le réaffectant du péché pour lequel il est destiné à expier et en le sacrifiant] pour [l'expiation d'un autre] péché. Même s'il a choisi [un sacrifice pour le péché comme expiation] pour [la graisse interdite] qu'il [a mangée par inadvertance] hier, il ne peut pas l'offrir [comme expiation] pour [la graisse interdite] qu'il [a mangée par inadvertance] aujourd'hui, comme il est dit : « Il offrira en] sacrifice pour le péché [qu'il a commis une chèvre sans défaut » (Vayikra 4,28), ce qui indique qu'il ne s'acquitte pas de son obligation] tant que son offrande n'est [pas offerte] pour le péché [pour lequel il l'a choisie].



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions